

RCS : METZ Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00105 Numéro SIREN : 830 289 757 Nom ou dénomination : AML FINANCES
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt 5325

Autres informations

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Montant en	Euro
------------	------

Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions		
Engagements de crédit-bail mobilier		
Engagements de crédit-bail immobilier		
Nantissement de premier rang en date du 21 Décembre 2017 de 25 000 actions de la société au profit de la BPALC en garantie d'un prêt de 145 000 € sur 84 mois accordé à la société EMVR FINANCES associée de AML FINANCES.		
Autres engagements donnés		
Total		
Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		
Engagements assortis de sûretés réelles		

 Notes sur le bilan

AML FINANCES a souscrit un emprunt obligataire convertible avec prime de remboursement le 4 octobre 2017. Comme le prévoit la réglementation comptable et les préconisations de la CNCC, l'emprunt obligataire dont le remboursement est assorti de primes, est comptabilisé au passif pour sa valeur totale, prime de remboursement incluse.

La contrepartie de ces primes est comptabilisée à l'actif du bilan.

Les primes de remboursements ont été amorties au prorata des intérêts courus.

Concernant les frais d'émission des emprunts, ces derniers étant considérés comme non significatifs, ils ont été incorporés aux charges de l'exercice.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 119
Int.courus s/emp.oblig.convertibles	2 400
Intérêts courus à payer	272
Total	8 791

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 327 549 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	76 000	76 000	
Autres	251 548	19 595	231 953
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	327 549	95 595	231 953
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 515 340,00 € décomposé en 2 515 340 titres d'une valeur nominale de 1,00 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	1,00
Titres émis pendant l'exercice	2 515 240	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 515 340	1,00

Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions d'une durée de 6 années s'achevant le 31/12/2023 composé de 315 000 obligations de 1 € donnant droit, par conversion à 315 000 actions.

Primes de remboursement des obligations

La société a opté pour la comptabilisation immédiate de la prime due en cas de non conversion pour un montant total de 130 567 €.

Cette prime fait l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt obligataire au prorata des intérêts courus de celui-ci.

Renseignements détaillés sur chaque titre

Renseignements globaux sur toutes les filiales

					- Filiales (détenues à + 50 %)	- Participations (détenues entre 10 et 50 %) - Autres filiales françaises - Autres filiales étrangères - Autres participations françaises - Autres participations étrangères			
Valeur comptable brute	2 500 200	2 500 200	231 954						
Valeur comptable nette									
Montant des prêts et avances									
Cautions et avais									
Dividendes encaissés									

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			2 511 833	2 511 833
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			2 511 833	2 511 833
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières		2 511 833		2 511 833
Immobilisations financières		2 511 833		2 511 833
ACTIF IMMOBILISE		2 511 833		2 511 833

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Constitution de la société en date du 12 Juin 2017 au capital de 100 € domiciliée à EPINAL.

Transfert du siège social d'EPINAL à FEVES, Rue du grand Pré en date du 9 Décembre 2017.

Augmentations de capital :

- en date du 7 Juillet 2017, le capital social de la société AML FINANCES a été porté de 100 € à 2 330 340 € par voie d'apport en nature à savoir :

- 6 983 actions de la société AML MICROTECHNIQUE LORRAINE pour une valeur de 1 955 240 €

- 200 parts sociales de la société AML MAROC pour une valeur de 375 000 €

- en date du 4 Octobre 2017, le capital social a été porté de 2 330 340 € à 2 515 340 € par apports en numéraires de 185 000 €.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AML FINANCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 985 221 € et au compte de résultat de l'exercice, présentée sous forme de liste, dégageant une perte de 34 654 €, L'exercice a une durée de 7 mois, recouvrant la période du 12/06/2017 au 31/12/2017. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis le 12/02/2018 conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Saut mention, les montants sont exprimés en Euro.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utile pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SAS AML FINANCES

COMPTES ANNUELS

Période du 12/06/2017 au 31/12/2017

Annexe

31/12/2017		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 060	1 060
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		- 1 060
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	120 000	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	154 654	
BENEFICE OU PERTE		-34 654

Compte de résultat (suite)

SAS AML FINANCES

Période du 12/06/2017 au 31/12/2017

Compte de résultat

	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	
Production vendue (services)	120 000
Chiffre d'affaires net	120 000
<i>Dont à l'exportation</i>	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits	
Total I	120 000
Charges d'exploitation (2)	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	144 077
Impôts, taxes et versements assimilés	500
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	
Total II	144 577
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-24 577
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Bénéfice attribué ou perte transférée III	
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	
Produits financiers	
De participation (3)	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total V	
Charges financières	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 935
Intérêts et charges assimilées (4)	3 083
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total VI	9 018
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-9 018
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-33 594

PASSIF		Net au 31/12/17
Capital social ou individuel	2 515 340	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-34 654	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 060	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 481 746	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	447 968	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	272	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	272	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 654	
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	12 667	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 914	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	503 475	
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 985 221	

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17
ACTIF			
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées	2 511 833		2 511 833
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 511 833		2 511 833
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Créances			
Clients et comptes rattachés	76 000		76 000
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	19 595		19 595
Autres créances	231 954		231 954
Divers			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	21 206		21 206
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	348 755		348 755
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations	124 633		124 633
Ecart de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION	124 633		124 633
TOTAL ACTIF	2 985 221		2 985 221

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

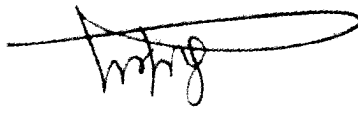
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 16 mai 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean-Sébastien Hopp
Associé

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



KPMG Entreprises
Lorraine
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 99 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 93 29 96
Site Internet : www.kpmg.fr

AML FINANCES SAS

Siège social : 1 rue du Grand Pré – Zone Euromoselle Sud – 57280 Fèves
Capital social : 2.515.340 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2017

Aux Associés de la société AML FINANCES SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AML FINANCES SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 15 juin 2017 date de création de la société, à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



**KPMG Entreprises
Lorraine**
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96
Site internet : www.kpmg.fr

2 2018 B 5325
8

La Gratielle

AML FINANCES SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois clos le 31 décembre 2017

AML FINANCES SAS

1 rue du Grand Pré – Zone Euromoselle Sud – 57280 Fèves

Référence : JSH/CS

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Ego
2 avenue Gambetta
92086 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 487 100 €
Code APE 8920Z
775 728 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 728 417